



LSAP

N°1271
Entrée le 02.10.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 02.10.2024

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 octobre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Le régime d'aides « Klimabonus Mobilité » qui avait été prolongé par le Gouvernement de trois mois en juin est venu à échéance le 30 septembre 2024. Selon le nouveau régime d'aides qui sera d'application à partir du 1^{er} octobre 2024, les primes pour véhicules automoteurs à zéro ou à faibles émissions de CO₂ seront réduites, tandis que les primes pour les vélos et cycles à pédalage assisté seront réservées aux personnes faisant partie d'un ménage bénéficiant de l'allocation de vie chère ou de la prime énergie au moment de l'achat du vélo ou du cycle à pédalage assisté.

Dans ce contexte, j'aimerais savoir comment les demandes de primes « Klimabonus Mobilité » ont évolué au cours des six mois passés. Quel est le nombre des demandes par mois entre le 1^{er} avril 2024 et le 30 septembre 2024 pour l'achat d'un véhicule automoteur, un vélo ou un cycle à pédalage assisté ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Liz Braz
Députée